



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°19 – 1^{er} juillet 2020

À RETENIR CETTE SEMAINE

MAÏS

Stade : majorité des parcelles entre 11 et 13 feuilles. Apparition des 1^{ères} panicules.

Pyrale du maïs : 1^{ères} pontes signalées, conditions favorables annoncées, risques en augmentation.

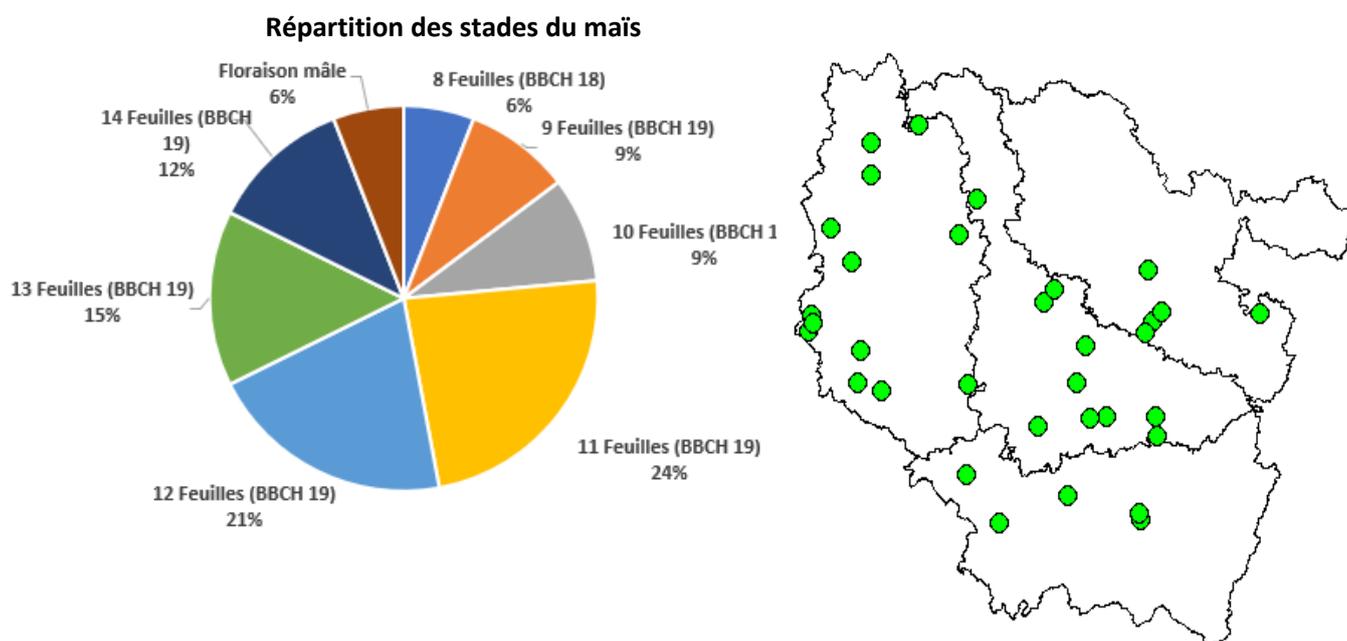
Pucerons : faibles populations



1 Stade des cultures

Les stades de cette semaine vont de 8 feuilles à floraison mâle. Avec l'apparition des premières panicules sur les parcelles du réseau, et durant toute la période de floraison, il est important de respecter la « [réglementation abeille](#) ».

Localisation des parcelles observées du 26/06 au 30/06/2020



Les abeilles butinent, protégeons-les !

Pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats, les conditions d'application des insecticides et acaricides sont réglementées par l'arrêté « Abeilles » du 28 novembre 2003.



Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement [la Note nationale Abeilles](#)

Pour en savoir plus :

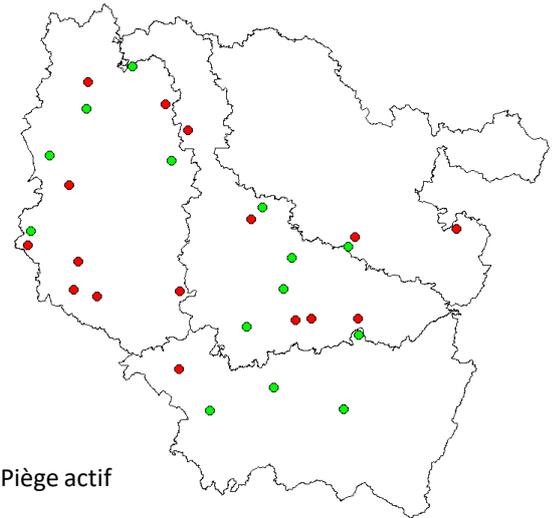
- Article [« Les abeilles butinent, protégeons-les »](#)
- Fiche [« Les bonnes pratiques de traitement en floraison pour protéger les abeilles »](#)
- Plaquette [« Les abeilles butinent »](#).

2 Pyrale (*Ostinia nubilalis*)

a. Suivi du vol

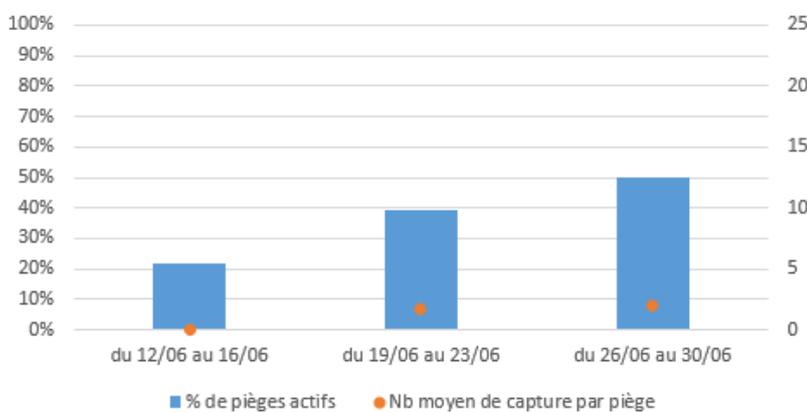
Sur les 30 pièges à phéromones relevés cette semaine, la moitié d'entre eux ont été actifs (voir la carte ci-contre), soit 50% des pièges. Le nombre de captures est faible avec en moyenne 2 pyrales par piège actif.

Les premières pontes sont signalées sur le réseau d'épidémiosurveillance. Une ponte est signalée à Loisy (54) ainsi qu'une ponte à Flin (54). A chaque fois, cela concerne 2% des plantes observées.



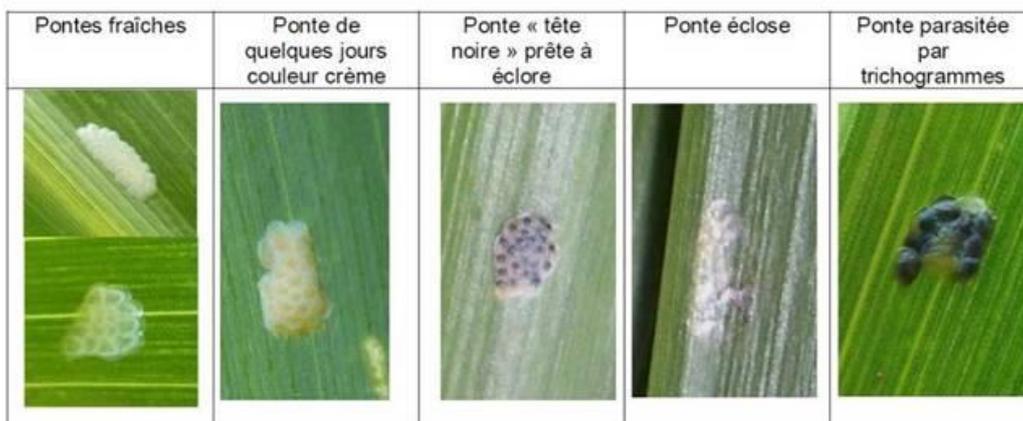
Localisation des pièges actifs

Suivi du vol de la pyrale du maïs 2020



b. Seuil indicatif de risque

En parcelle, le seuil indicatif de risque est de 10% de plantes porteuses d'ooplaques (pontes). Observer attentivement la face inférieure des feuilles près de la nervure principale où les papillons déposent généralement leurs œufs.



Crédits photos : COURBET Emeric, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté

c. Analyse de risque

Le vol se poursuit sur le territoire lorrain. La moitié des pièges ont été actifs cette semaine, avec des niveaux de captures relativement faibles. Deux parcelles signalent des pontes fraîches sans dépasser le seuil indicatif de risque. L'alternance d'épisodes orageux et d'un temps chaud et sec n'a pas été favorable au ravageur.

En revanche, les conditions douces annoncées pour la semaine à venir pourraient favoriser les activités de vol et de ponte de pyrales. **Le risque est en augmentation cette semaine.**

Rappelons que, dans le cas où une intervention doit être envisagée, elle doit être positionnée :

- sur des **pontes fraîches** pour les interventions par **parasitisme**
- au stade **chenille baladeuse** (après éclosion des pontes) dans le cas **d'interventions classiques**.

En parallèle des relevés des pièges, il est important de suivre l'activité des femelles pyrales par des observations des pontes à la parcelle, en privilégiant les bordures proches de cours d'eau, haies ou forêts.

Méthodes alternatives

- Les **trichogrammes** (*Trichogramma brassicae*) sont des micro-hyménoptères parasitoïdes qui pondent dans les œufs de pyrales limitant ainsi les dégâts causés par ce ravageur. Leur application se fait en début de vol de papillons de pyrale pour viser les premières pontes. Le lâcher des trichogrammes par drone est une nouvelle méthode d'application offrant un gain de temps par rapport à une application manuelle. L'enjeu est d'en diminuer le coût par l'augmentation des surfaces à traiter.
- Le **broyage des résidus du maïs** limite la survie des larves notamment pour les parcelles présentant de fortes populations larvaires à l'automne. Cette méthode prophylactique présente un intérêt à l'échelle de la petite région agricole, et pas seulement à la parcelle.

3 Pucerons (*Metopolophium dirhodum*, *Sitobion avenae*)

a. Observation

Pour ne pas confondre les pucerons, se référer au [BSV n°14 du 27/05/2020](#).

La pression puceron reste faible surtout avec l'avancée des stades. Seules deux parcelles signalent des pucerons *Metopolophium dirhodum* sans dépasser le seuil de risque. 83% des parcelles signalent des pucerons *Sitobion avenae* mais à chaque fois en deçà de 50 individus par plante.

b. Seuil indicatif de risque

	<i>Metopolophium dirhodum</i>	<i>Sitobion avenae</i>
	Nuisibilité élevée sur jeunes maïs (salive toxique)	Nuisibilité faible
Seuil de nuisibilité	4-6F	10 pucerons/plante
	6-8F	20-50 pucerons/plante
	8-10F	50-100 pucerons/plante
	>10F	200 pucerons/plante
		> 500 pucerons par plante

c. Analyse de risque

Aucune parcelle ne dépasse les seuils indicatifs de risque. Les populations de pucerons sont faibles et le risque reste faible cette semaine.

A surveiller : avec l'entrée en floraison des parcelles peuvent apparaître les pucerons *Rhopalosiphum padi*



- Couleur variant du vert foncé au noir avec **base de l'abdomen couleur lie de vin**
- Taille : <2mm
- Pattes et cornicules courtes et sombres
- Localisation sur la panicule
- Colonisation progressive des feuilles situées sous la panicule vers l'épi
- Recouvre la plante de miellat
- Favorise le développement de fumagine

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, la FREDON Lorraine, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, Lorca, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, le SRAL Grand Est (DRAAF), Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Claire COLLOT claire.collot@grandest.chambagri.fr
Mathilde MULLER mathilde.muller@grandest.chambagri.fr